

# LE TEMPS

---

Impôts 11:58

## L'amnistie fiscale espagnole est une opportunité pour la Suisse

Par Emmanuel Garessus

**L'amnistie fiscale espagnole est une opportunité pour la Suisse Le Portugal et l'Espagne ont déclaré une amnistie fiscale pour rapatrier les capitaux placés à l'étranger. Les taux choisis pour cette légalisation sont jugés attractifs (respectivement 7,5% et 10%). Bien plus que pour l'impôt libérateur.**

Les banques suisses peuvent tirer un trait sur l'argent non-déclaré venant d'Espagne et du Portugal, selon la NZZ am Sonntag, et ainsi mettre fin à certains modèles d'affaires incluant l'évasion fiscale.

L'amnistie fiscale présentée par les deux pays est une chance aussi bien pour les clients du Sud de l'Europe que pour la place financière suisse. En effet, si les clients doivent s'identifier, au contraire de la solution prévue avec l'impôt libérateur (21 à 41%), les taux choisis pour la légalisation de l'argent sont attractifs: 7,5% au Portugal et 10% en Espagne.

L'amnistie proposée prend fin en juin au Portugal et en novembre en Espagne. Le temps presse. «Cette amnistie fiscale est une grande opportunité pour une banque globale», selon Andreas John, responsable du private banking espagnol au Credit Suisse. Ce processus de régularisation se traduit même par une augmentation de l'argent frais dans les institutions suisses, selon une banque privée dont le nom n'est pas cité. Selon le journal dominical, 31,5 milliards d'euros auraient quitté le pays au mois d'avril uniquement.

Toutefois, pour ne pas donner l'impression de profiter des sorties de capitaux espagnoles, il est fait peu de publicité sur l'accompagnement de cette amnistie au sein des banques suisses.

**LE TEMPS © 2012 Le Temps SA**